

DROGUES ILLICITES
Numéro de document LA-75-WI-040F_01.60

Date de révision 2024-Avr-24

Type d'échantillon requis Échantillon d'urine

Fournitures médicales

- Formulaire de chaîne de possession RR-45-RQ-001 (obligatoire);
- Trousse de dépistage de drogue comprenant (voir figure 1):
 - Un contenant pour la collecte de spécimen avec un indicateur de température;
 - 2 fioles (une pour le dépistage, une pour la confirmation);
 - Papier absorbant;
 - Sac biorisque avec adhésif.



Figure 1 : Trousse de dépistage de drogue d'abus (conforme aux lignes directives de SAMHSA)

Guide d'utilisation

- 1 Une double identification (prénom et nom du patient, date de naissance ou numéro de RAMQ) doit être faite pour tous les spécimens.
- 2 L'utilisation des gants est nécessaire lors de la manipulation des échantillons biologiques.
- 3 Une requête valide doit inclure les informations suivantes :
 - Prénom et nom du patient, date de naissance ou numéro de RAMQ et le sexe.
 - La date et l'heure du prélèvement de l'échantillon et signature du collecteur.
 - Nom complet du médecin, signature et numéro de permis (ou autre prescripteur qualifié).
 - Toute information clinique pertinente.
 - Tests demandés.
 - Les coordonnées du patient et du demandeur.

Préparation du patient
LIEU DE PRÉLÈVEMENT

Veillez vous assurer d'avoir toutes les fournitures nécessaires pour le prélèvement.

- Seul le donneur peut être présent dans la cabine au moment du prélèvement, cependant, dans le cas d'une collecte directement supervisée (si demandé).
- Vous assurez qu'aucune substance pouvant altérer l'échantillon ne soit présente (savon, désinfectant, produits de nettoyage ou autre).
- Il est obligatoire de couper l'arrivée d'eau afin d'éviter que l'échantillon puisse être altéré, dilué ou substitué (ex : eau du robinet).
- Des serviettes humides peuvent être fournies à l'extérieur de la cabine après la collecte.
- Le lieu de prélèvement doit être constitué d'une cabine unique avec une solution bleue dans la cuve des toilettes. Si ce n'est pas possible, une infirmière ou tout autre personne qualifiée doit être présente pour observer la collecte de l'échantillon.
- Inspecter le lieu de collecte afin de s'assurer qu'aucune substance non autorisée ne soit présente.
- Vérifier les endroits suivants (ceux-ci peuvent servir à y conserver des substances contaminantes) : rebords, poubelles, porte-serviettes en papier, sous le lavabo, etc.)
- Recommencer ces étapes après chaque collecte d'échantillon afin d'assurer l'intégrité des lieux.

**Instruction pour le
prélèvement de
l'échantillon**
Toutes les étapes doivent être effectuées devant le donneur.

- 1) Vérifiez l'identité du patient en lui demandant une carte d'identité avec photo.
 - 2) Ouvrez une trousse de prélèvement devant le donneur et retirez le matériel à l'intérieur du contenant principal.
 - 3) Demander au donneur de lire la procédure de prélèvement, si pour quelque raison le donneur ne peut pas la lire, veuillez la lire à haute voix.
 - 4) Remplissez le formulaire de chaîne de possession avec les informations suivantes:
 - Nom du médecin et/ou de la clinique;
 - Prénom et nom de famille du donneur ou son numéro d'identification, le cas échéant;
 - Sexe et date de naissance;
 - Le nom des drogues à être dépistées;
 - Liste des drogues et/ou médicaments consommés durant les 14 derniers jours;
 - 5) Confirmez toutes les informations avec le donneur.
 - 6) Indiquez au donneur qu'il doit laisser ses effets personnels à l'extérieur de la cabine de prélèvement (sac, manteau, veston, etc.)
 - 7) Identifiez les contenants d'urine.
 - 8) Enfilez des gants.
 - 9) Indiquez au donneur de se laver les mains avant d'entrer dans la cabine.
 - 10) Remettez le contenant stérile identifié au donneur en lui rappelant qu'il doit fournir le plus d'urine possible (un minimum de 45 ml est nécessaire).
 - 11) Récupérez le contenant aussitôt que le donneur a terminé.
 - 12) Assurez-vous que l'identification du contenant d'urine concorde avec les flacons, le formulaire de chaîne de possession et la réquisition s'il y a lieu.
 - 13) Vérifiez l'apparence de l'urine (odeur) et vérifiez la température :
 - La température doit être lue au dans les 4 minutes suivant le prélèvement.
 - La température de l'urine doit se situer entre 32.0 – 38.0°C ou 90.0 – 100.0°F. Si ce n'est pas le cas, prenez la température corporelle du donneur. Si cette dernière ne se situe pas entre 32.0 et 38.0 °C ou 90.0 – 100.0°F, vous devez demander un autre échantillon.
 - 14) Transférez devant le donneur, l'urine dans les 2 flacons A et B et les fermer hermétiquement (flacon A ≈ 30 ml. et le flacon B ≈ 15 ml.).
 - 15) Demandez au donneur de dater et d'apposer ses initiales sur les contenants d'urine (ou le collant sécuritaire).
 - 16) Placez les 2 flacons dans le sac biorisque.
 - 17) Indiquez la date et l'heure de la collecte sur le formulaire de chaîne de possession.
 - 18) Demandez au donneur de signer et de dater le formulaire de chaîne de possession.
 - 19) Complétez, signez et dater le formulaire de chaîne de possession.
 - 20) Remettez une copie du formulaire de chaîne de possession au donneur.
 - 21) Placez le formulaire de chaîne de possession dans la pochette externe du sac biorisque.
 - 22) Scellez le sac biorisque.
 - 23) Réfrigérez et entreposez dans un lieu sécuritaire.
 - 24) Envoyez les échantillons aux Laboratoires CDL.
- Prélèvement de l'échantillon**
- 1) Commencez à uriner dans les toilettes et arrêtez.
 - 2) Ensuite, continuez à uriner dans le contenant stérile.
 - 3) Recueillez au moins 45 ml. d'urine dans le contenant.
 - 4) Évacuez le reste de l'urine dans les toilettes.
 - 5) Lavez ou essuyez (dans le cas où l'eau ne serait pas accessible).
 - 6) Redonnez le contenant immédiatement à la personne qui vous l'a remis (ex : infirmière).

**Informations
supplémentaires**

- 1) CDL suit les procédures strictes de l'Institut National des Drogues d'Abus (NIDA) et de l'Administration sur les Substances d'abus et les Services de Santé Mentale (SAMSHA).
- 2) L'intégrité des échantillons est un facteur essentiel du processus d'analyse des drogues d'abus.
 - CDL doit pouvoir démontrer que le spécimen analysé est un réel échantillon d'urine.
 - CDL doit pouvoir retracer à tout moment chaque personne ayant manipulé l'échantillon.
 - La responsabilité de CDL débute au moment où l'échantillon est reçu par notre personnel.
 - Les Laboratoires CDL sont responsables de l'intégrité des échantillons uniquement lorsque ceux-ci sont prélevés à nos cliniques.
 - Les échantillons suspects (résultats anormaux, dilués, substitués etc.) pourront être portés à l'attention de notre officier de révision médicale (ORM).
- 3) Afin de valider la conformité de l'échantillon, les tests de drogues effectués à CDL incluent certains paramètres de l'analyse d'urine (couleur, clarté, pH et densité et créatinine).
- 4) Les analyses d'urine qui ne font pas partie du test de dépistage de drogues illicites doivent être effectuées sur un échantillon différent prélevé dans un autre contenant.
- 5) Les tubes de préservation pour l'analyse d'urine ou la culture NE PEUVENT PAS être utilisés pour les tests de drogues.
- 6) Les résultats seront communiqué au personnel autorisé, avec le consentement du patient.
- 7) S'il y a lieu, une confirmation avec une méthode alternative sera recommandée. Cette dernière ne sera effectuée que suivant la réception de votre autorisation écrite et à la demande de votre médecin ou tout autre professionnel de la santé.

**Conservation et stabilité
de l'échantillon**

- Température ambiante : 24 heures.
- Réfrigéré : 3 jours